

**Prêt illicite de main d'œuvre :**

# La Poste renvoyée en correctionnelle

La procédure diligentée suite au décès de Seydou Bagaga, accidenté le 15 décembre 2012, vient d'aboutir au renvoi de La Poste devant le tribunal.

Durant ces 6 longues années La Poste a fait comme si de rien n'était en déclarant recourir à la sous-traitance de « manière stable et limitée ». Il s'agit là d'un bien pieux mensonge. Dans le secteur du colis, notamment, une activité en pleine croissance depuis des années, cette pratique s'est généralisée. C'est ainsi qu'en Ile-de-France plus de 4 colis sur cinq sont distribués par la sous-traitance.

La précarité organisée a toujours été un levier de profit pour La Poste, outre la sous-traitance, elle a atteint en 2017 des sommets avec plus de 18 000 CDD et 9 160 intérimaires en équivalent temps plein, soit 10% du personnel de La Poste. Malgré les dénégations de La Poste, le recours à la sous-traitance n'est nullement lié à des variations de trafic mais bien à une volonté de générer le plus d'économie possible quitte à se mettre hors la loi. La Poste met donc en danger le personnel sous-traitant en ne respectant pas ses obligations en termes de sécurité et de prévention, des obligations tout de même législatives.

Cette distribution est assurée en dehors de tout cadre réglementaire comme le rappellent les nombreux courriers des inspecteurs du travail qui ont débouché en juin 2018 sur la rédaction d'un Procès Verbal global contre la direction colipostale pour la non-réalisation des plan de prévention avec les entreprises prestataires.

Face à ces pratiques la fédération SUD PTT a décidé de se constituer systématiquement Partie Civile sur l'ensemble des procédures pénales visant La Poste. Dans ce cadre, notre dépôt de plainte avec constitution pour des faits de délit de marchandage, survenus sur l'ACP Keller juste après l'accident mortel de notre collègue Seydou Bagaga, a bien été reçu en juin 2018.

La situation est telle que, fait rare, les organisations syndicales de La Poste siégeant en Comité Technique National hier ont adopté un voeu proposé par SUD PTT pour qu'une concertation soit ouverte sur le recours à la sous-traitance et à l'intérim.

Ce premier renvoi en correctionnelle de La Poste est une satisfaction pour les milliers de salariés qui travaillent dans des conditions inhumaines alors que le service public mériterait une vraie politique sociale.

Paris le 17 juillet 2018